

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 6 décembre 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 6 décembre, a arrêté un projet de loi du pays et cinq projets de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement et 90 arrêtés et examiné 25 dossiers d'étrangers. Il a également examiné un rapport d'information.

1. Projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays instituant un prélèvement de 2 % de frais de gestion sur les impositions et produits affectés au profit des provinces, communes, établissements publics et organismes chargés d'une mission de service public. La Nouvelle-Calédonie assure des missions de recouvrement d'impôts, droits ou taxes qu'elle reverse à certaines collectivités territoriales, établissements et organismes publics. La Nouvelle-Calédonie supporte ainsi sur son budget principal l'ensemble des charges relatives à ces missions pour un montant estimé à 1,5 milliard de francs, qui pèse lourdement sur son budget. Pour financer les dépenses engagées en vue du recouvrement de ces recettes affectées et par souci d'harmonisation, un prélèvement unique de 2 % sera opéré sur le montant de l'ensemble desdits centimes additionnels, impôts, droits et taxes. Ce prélèvement viendra en déduction des droits affectés à ces collectivités territoriales, établissements et organismes publics. Enfin, concernant le reversement de ces prélèvements affectés aux bénéficiaires, il s'opérera nécessairement sur la base de recettes recouvrées alors qu'auparavant il s'opérait tantôt sur les recettes titrées tantôt recouvrées.

2. Projets de délibérations du Congrès

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant application de la taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) pour l'année 2018. Cette taxe pour la protection de la production locale est exigible sur les produits importés concurrents des produits susceptibles d'être obtenus ou fabriqués localement, dont la liste est définie par arrêté. Les taux de la taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) sont reconduits sur la liste fixée des produits soumis à protection tarifaire, tels que votés pour l'année 2017.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

Voir communiqué détaillé « Débat d'orientations budgétaires 2018-2020 »

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification du taux de la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S) et du taux de la taxe de consommation intérieure (TCI).

Voir communiqué détaillé « Taxes sur les boissons alcooliques »

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant la convention de financement par l'Agence française de développement (AFD) du projet de construction de la future université nationale du Vanuatu et habilitant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à la signer (700 000 euros).

Voir communiqué détaillé « Construction université Vanuatu »

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 425 du 12 août 1993 relative au financement des établissements publics territoriaux d'hospitalisation. Chaque année, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie détermine le taux directeur, puis c'est le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui répartit la dotation globale de fonctionnement (DGF) de chacun des établissements hospitaliers publics de la Nouvelle-Calédonie et qui arrête la participation supportée par chacun des organismes de protection sociale au titre de cette DGF. Face à la situation difficile des budgets provinciaux qui concourent directement au financement d'une partie des DGF, il est proposé de diminuer les financements provinciaux par l'intermédiaire d'une prise en charge directe de la Nouvelle-Calédonie via l'ASSNC. Le modèle proposé retient l'hypothèse d'un taux maximum de financement des DGF par l'ASSNC fixé à 12 %. Pour sécuriser ce mécanisme, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est chargé de fixer annuellement ce taux de participation au regard du rendement des recettes fiscales générées annuellement par les dispositifs fiscaux affectés auprès de l'ASSNC. Dans ce cadre, les contributions provinciales au financement de chacun des hôpitaux publics se feront en déduction de celles du RUAMM et de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC). Pour l'exercice 2018, il est proposé de tenir compte d'une participation de 12 %, correspondant à une économie de dépenses pour les provinces d'un montant prévisionnel de 3,4 milliards de F CFP. En d'autres termes, cette participation correspondrait à une diminution de l'ordre de 60 % des DGF à charge des provinces pour l'exercice 2018.

3. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un projet de délibération du gouvernement chargeant les membres du gouvernement d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration.

Voir communiqué détaillé « Secteurs des membres du gouvernement »

4. Arrêtés du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la Société Le Nickel-SLN à réaliser des sondages miniers dans le périmètre de protection éloignée des eaux de la tranchée drainante de Téné à Bourail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des aides à la production audiovisuelle et cinématographique à 12 projets de films documentaire, magazine, fiction et clip vidéo, pour un montant global de 59 millions de francs.
- Dans le cadre de la convention de coopération entre le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie, renouvelée le 23 février 2015 pour quatre ans, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le financement de trois projets parmi les sept retenus dans le cadre de la commission mixte du 17 juillet 2017 relatif au programme annuel de coopération avec le Vanuatu, pour un montant de 20,9 millions de francs :
 - des bourses d'études pour les formations supérieures bilingues proposées en 2018,
 - du renforcement linguistique dans les formations supérieures bilingues (formations et stages en français),
 - la pérennisation des actions de formation continue des enseignants du Vanuatu par l'école supérieure du professorat et de l'éducation de la NC (ESPE-NC) et son laboratoire interdisciplinaire de recherche en éducation (master MEEF-PIF et master MEEF-2nd degré pour les formateurs de l'IFEV).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de transport et d'hébergement des deux journalistes chargés d'accompagner la délégation du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du 48^e Sommet du Forum des Iles du Pacifique à Apia (Samoa) du 4 au 10 septembre 2017 (603 490 F CFP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'un million de francs au comité de gestion de la Zone côtière Ouest (ZCO) afin d'éditer un magazine de sensibilisation et de mise en avant de l'environnement et de l'écosystème calédonien.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement à l'association Wetr Kreation (500 000 F).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention pour la reconstruction de la maison commune de la tribu de Tenda Koumendi (500 000 F CFP), située à Nakety, Canala.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à la commune de La Foa dans le cadre du plan communal de sauvegarde (509 355 F CFP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de dix millions de francs au centre de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) de Nouméa, afin de financer les services d'un ingénieur dans le cadre du projet de mise à disposition des acteurs de la sécurité civile d'outils d'évaluation du risque tsunami en Nouvelle-Calédonie.
- Dans le cadre de la préparation de la saison des feux de forêts 2017/2018, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge l'hébergement et la restauration pour un formateur de l'école d'application de la sécurité civile (ECAS - 452 900 F CFP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention d'un million huit mille francs à la commune de Bourail pour son action d'élimination d'un stock de véhicules hors d'usage, suite à l'approbation par le comité de gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions en sa séance du 23 août 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention de 2,6 millions de francs à la commune de Moindou pour l'élimination d'un stock de véhicules hors d'usage et l'évacuation de dépôts sauvages de déchets, suite à l'approbation par le comité de gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions en sa séance du 23 août 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention de 23,8 millions de francs à la province Nord pour l'élimination d'un stock de véhicules hors d'usage, suite à l'approbation par le comité de gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions en sa séance du 23 août 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention complémentaire de 2,5 millions de francs au Cluster agro-alimentaire « CAP AGRO NC » pour soutenir ses actions visant à structurer et développer la production agroalimentaire calédonienne, innover et satisfaire les consommateurs. Un montant de 2 millions de francs a d'ores et déjà été attribué au budget primitif 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Mme Marjolaine Vollmer en tant que chef du service d'études, de législation et du contentieux de la direction des Affaires juridiques de la Nouvelle-Calédonie, dans l'attente des résultats de l'avis de vacance de poste.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une participation financière supplémentaire de 10 millions de francs pour le fonctionnement des organisations syndicales de salariés représentatives, pour le financement de la formation de leurs adhérents et de leur fonctionnement. En effet, les élections professionnelles 2015 et 2016 révèlent une augmentation du nombre de voix obtenues. Pour rappel, le montant habituel de l'aide versée par le gouvernement aux organisations syndicales représentatives, prévue par le code du travail, est de 2 millions de francs par tranche de 500 voix.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'un million de francs : 400 000 francs à l'association Xacace Nord pour l'organisation d'animations culturelles et musicales dans le cadre des 20 ans de l'association, et 600 000 francs à l'association Vi Nimo LDK pour l'organisation du prix littéraire Vi Nimö et le déplacement de 100 lycéens à Pondimé pour la remise du prix sur le Salon international du livre océanien en octobre 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté le don fait par M. Serge Cornieux d'une photographie du Gouverneur Gallet (1850-1926) en costume complet de Gouverneur des colonies.
- Dans le cadre de la réflexion menée pour la restructuration du fonctionnement du conservatoire de musique et de danse de Nouvelle-Calédonie (CMDNC), le gouvernement a autorisé la prise en charge des frais de déplacement (636 151 F CFP) de M. Philippe Ribour, inspecteur de la création artistique au sein de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du Ministère de la Culture et de la Communication. Cette mission a été réalisée du 14 juillet au 1^{er} août 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le projet de la convention de prêt de l'Agence française de développement (AFD) au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et habilité le président du gouvernement à signer le contrat de prêt (4,8 milliards de francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le projet de contrat de financement de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et habilité le président du gouvernement à signer ces documents (713,35 millions de francs).

> Voir communiqué détaillé « Prêt de l'AFD et de la CDC ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention globale de six millions de francs aux médiathèques de Kaala-Gomen et du Mont-Dore qui portent le projet du programme « Case numérique ». Ces subventions sont dédiées à l'achat d'équipements informatiques et numériques ainsi qu'au financement d'une partie des frais de fonctionnement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de transport aérien d'un facilitateur aux Facteurs Humains (FH) à la direction générale de l'aviation civile de Polynésie Française, du 2 au 9 décembre 2017, en qualité d'intervenant aux Facteurs Humains pour la prorogation des Mentions d'unité des contrôleurs aériens de l'aérodrome de Nouméa-Magenta (121 746 F). Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation à laquelle sont soumis les contrôleurs aériens de l'aérodrome de Nouméa-Magenta.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention d'un 1,3 million de francs à la commune de Nouméa pour participer au financement de deux cinémomètres, pour lutter contre l'insécurité routière.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une convention avec l'association "Communication Culture et Dynamisation" (CCD) pour la mise en place d'actions afin de

permettre aux personnes sourdes d'obtenir leur permis de conduire et habilité le président du gouvernement à la signer (500 000 F CFP).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à neuf le nombre de postes ouverts aux concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmières puéricultrices de Nouvelle-Calédonie (8 postes au titre du 1^{er} concours et un poste au titre du 2nd concours). La date de clôture des inscriptions est fixée au 9 novembre et celle des épreuves à compter du 11 décembre 2017 pour le premier concours et du 12 décembre 2017 pour le second concours.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle pour le recrutement d'un ingénieur du contrôle de la navigation aérienne (ICNA). La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 janvier 2018 et celle des épreuves à compter du 13 mars 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de sept techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (6 postes au titre du 1^{er} concours et un poste au titre du 2nd concours)
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de quatre infirmiers anesthésistes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (deux postes au 1^{er} concours et deux postes au 2nd concours).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'1,7 million de francs d'intervention à l'association des parents d'élèves de l'école de l'île Ouen et des élèves scolarisés à Nouméa, au lycée du Mont-Dore, hébergés à l'internat familial de Robinson.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1 625 000 francs de subvention d'intervention à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique au titre de l'exercice 2017 (DDEC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 680 000 francs de subventions d'intervention à l'Alliance scolaire de l'église évangélique au titre de l'exercice 2017 (ASEE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 620 000 francs de subventions d'intervention à divers établissements publics d'enseignement au titre de l'exercice 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 500 000 francs de subvention d'intervention à la Fédération de l'enseignement libre protestant au titre de l'exercice 2017 (FELP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 100 millions de francs pour les classes de l'enseignement privé de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique au titre de l'exercice 2017.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 266 620 francs aux crédits pédagogiques des classes de l'enseignement privé du second degré sous contrat d'association de la Fédération de l'enseignement libre protestant au titre de l'exercice 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 225 000 francs aux projets d'actions artistiques et culturelles des classes de l'enseignement privé du second degré sous contrat d'association de l'Alliance scolaire de l'église évangélique au titre de l'exercice 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 509,5 millions de francs au titre du troisième terme et de la régularisation des premier et deuxième termes 2017 du forfait d'externat des classes de l'enseignement privé du second degré de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (CFP)
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué un complément de 22 millions de francs au titre de la contribution obligatoire de fonctionnement 2017 au lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste-Escoffier.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué près de 73 millions de francs subventions aux établissements publics d'enseignement du second degré, à l'université de la Nouvelle-Calédonie et aux associations retenus dans le cadre du contrat de développement 2017-2021 – opération III-2 « Plan jeunesse outre-mer : parcours d'excellence – projets innovants » au titre de l'exercice 2017 (72 966 611 F CFP)
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une deuxième subvention de 2,26 millions de francs aux établissements publics d'enseignement du second degré dans le cadre du programme HANDISCOL au titre de l'exercice 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention globalisée d'un million de francs au titre de la préparation de la rentrée scolaire 2018 du collège d'Apogoti.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 3,4 millions de francs au titre de la prise en charge de la santé scolaire en faveur des élèves de l'enseignement primaire public et privé de la province des îles Loyauté pour l'exercice 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 230,7 millions de francs de participation aux dépenses de transport scolaire 2017 des communes et structures intercommunales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 15 millions de francs de participation aux dépenses de transport scolaire 2017 de la province Nord.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 10,6 millions de francs de participation aux dépenses de transport scolaire 2017 du groupement d'intérêt public des transporteurs de Païta.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une participation de 30,3 millions de francs aux dépenses de transport scolaire 2017 des associations.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais de mission de personnes extérieures à la collectivité dans le cadre du séminaire « Cultures régionales et réussite scolaire » (1,9 million de francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge la rémunération et les frais de mission (1,4 million de francs) d'un intervenant extérieur à la collectivité engagé dans le cadre de la mise en place de l'observatoire de la réussite éducative, dans le cadre de la mise en place de l'application FOLIOS (environnement numérique de travail).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 665 680 francs de subventions aux sept classes des écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie pour des classes de mer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 806 255 francs de subventions aux cinq classes des écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie (Enseignement du jeu d'échecs à l'école /Tournoi final au Centre Culturel Tjibaou aux dates des 16 et 17 novembre 2017).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 422 098 francs de subventions aux 8 classes des écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie (participation de 200 élèves des trois provinces aux Mini jeux de l'avenir au stade Numa Daly le lundi 20 novembre 2017).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1 037 561 francs de subventions aux 28 classes des écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie (Projet Musical'Ecole au Centre Culturel du Mont-Dore du 30 octobre au 3 novembre 2017).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1 238 793 francs de subventions en nature pour 2017 à six écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie (Matériel de programmation Informatique)
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1 948 047 francs de subventions en nature 2017 à six écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie (vélos, trottinettes, casques et panneaux de signalisation dans le cadre de l'apprentissage des règles de sécurité routière).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 533 151 francs de subventions aux 18 classes des écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'exercice 2017 (projet de lutte contre l'illettrisme "Les voix du poème", du 30 octobre au 3 novembre 2017, au Centre Culturel du Mont-Dore).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 374 441 francs de subventions 2017 aux 10 classes des écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie qui ont participé à la journée Récréasciences (le 7 novembre 2017 à l'école Antoine Griscelli en province Nord et le 30 novembre 2017 à l'école Eloi Franc à Nouméa).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'1,5 million de francs à la Maison Célières – Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de la

seconde édition du festival du livre jeunesse « L'Ile O Livre » qui s'est déroulé du 28 juin au 6 juillet 2017 dans les trois provinces.

- Dans le cadre du contrat de développement État - intercollectivités 2017-2021, et le plan de financement global de l'opération « CRESICA », portée par l'Université du Pacifique (UNC), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'1,2 million de francs au Bureau des recherches géologiques et minières soit un financement à hauteur de 20 % du projet de mise en place d'un ouvrage (forage) dédié au suivi piézométrique de l'aquifère complexe des massifs des péridotites de Nouvelle-Calédonie.
- Dans le cadre du contrat de développement État - intercollectivités 2017-2021, et le plan de financement global de l'opération « CRESICA », portée par l'Université du Pacifique (UNC), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 344 080 francs à l'Institut de recherche pour le développement soit un financement à hauteur de 20 % du programme présenté par l'IRD pour l'achat d'onduleurs afin de pallier au dysfonctionnement de certains appareils, provoqués par des coupures de courant, gérés par le laboratoire des moyens analytiques du centre IRD de Nouméa).
- Dans le cadre du contrat de développement État - intercollectivités 2017-2021, et le plan de financement global de l'opération « CRESICA », portée par l'Université du Pacifique (UNC), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 2 055 872 francs à l'Université de la Nouvelle-Calédonie pour le financement à hauteur de 20 % d'un projet de prolongement de la certification de la plateforme de microscopie électronique MET-MEB₂ (8 701 085 francs), la mise en place d'équipements (forage notamment) piézométriques de l'aquifère complexe des massifs des péridotites de Nouvelle-Calédonie (5,9 millions de francs), l'achat d'onduleurs pour le laboratoire des moyens analytiques du centre de l'IRD de Nouméa (1 720 400 francs) ainsi que la création du site internet du CRESICA (estimée à 1 578 276 franc).
- Dans la cadre de sa politique de soutien au sport de haut niveau, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 6,3 millions de francs aux sportifs de haut niveau (aides directes à la personne destinés aux sportifs ayant été titulaires au moins 2 ans d'une licence sportive au sein d'un club sportif en Nouvelle-Calédonie et inscrits sur les listes ministérielles et/ou s'entraînant au sein d'un pôle France, fédéral ou espoir en métropole).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 650 000 francs de subventions aux associations sportives suivantes : Association les vélos du cœur : 100 000 francs pour l'aménagement des vélos pour des personnes en situation de handicap, Association Koi Theen : 300 000 francs pour l'organisation de la Coupe TJIBAOU 2018, Association Horizon sport de Patho : 250 000 francs pour les déplacements au championnat de super ligue de football 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 964 908 francs à la commune de Touho pour le financement des travaux de remédiation de sites amiantifères.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 3 845 016 francs à la commune de Pouébo pour le financement des travaux de remédiation de sites amiantifères.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'1 932 000 de francs à la commune de Poindimié pour le financement des travaux de remédiation de sites amiantifères.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais d'un interne de médecine effectuant un stage à la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (1 466 530 F CFP), dans le cadre d'un projet d'étude sur la prévalence du rhumatisme articulaire aigu (RAA) chez les jeunes de 15-17 ans.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais (30 000 F CFP) de deux experts de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) dans le cadre de leur mission pour l'évaluation du fonctionnement du contrôle médical unifié (28 octobre au 11 novembre 2017).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 15,5 millions de francs aux communes dans le cadre des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (5,5 MF à Canala, 3,5 MF à la Foa, 3,5 MF à Bourail et 3 MF à Thio).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des produits soumis à la taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) pour l'année 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif au programme annuel des importations pour l'année 2018 (PAI).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le financement d'un projet mobilité étudiante dans la région Pacifique (4 500 000 F CFP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le versement d'une subvention au Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) dans le cadre de la formation des diplomates francophones du Gouvernement du Vanuatu (4 millions de francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le versement d'une subvention à l'Australian Pacific business Council dans le cadre de l'organisation à Nouméa le 22 novembre 2017 d'un forum économique entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie (281 561 F CFP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le versement d'une subvention de 237 037 francs au groupement d'intérêt économique (GIE) Nouvelle-Calédonie Tourisme dans le cadre des travaux d'élaboration de la future Agence du développement touristique de la Nouvelle-Calédonie (CFP), qui réunira les principaux décideurs et pilotera la stratégie de développement touristique .
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de transport et d'hébergement (1 428 668 F CFP) de deux inspecteurs de la biosécurité du gouvernement coréen, et la prise en charge d'une interprète, dans le cadre d'une mission phytosanitaire pour l'exportation de squash du 24 au 30 septembre 2017.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le versement d'une subvention de 114 000 francs à France Tropic Calédonie Export correspondant aux *per diem* de deux inspecteurs de la biosécurité du Gouvernement coréen, dans le cadre d'une mission phytosanitaire en Nouvelle-Calédonie pour l'exportation de squash du 24 au 30 septembre 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 3,9 millions de francs de subventions d'intervention pour 2017 à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 400 000 francs de subventions d'intervention à l'Alliance scolaire de l'église évangélique au titre de l'exercice 2017 (ASEE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 94 848 francs de subvention exceptionnelle au lycée d'enseignement général et technologique Lapérouse pour la préparation de repas pour un élève interne sujet à des allergies alimentaires.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué un complément de subvention de 12,4 millions de francs aux lycées Lapérouse, Jules Garnier, Pétro Attiti ainsi qu'aux antennes de lycées professionnels d'Ouvéa et de Koné, destiné à l'achat d'équipements pédagogiques informatiques sur 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 5 millions de francs de subvention pour financer des travaux de recherche de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, sur des maladies infectieuses, principalement la leptospirose, les arboviroses (dengue, chikungunya, zika), le rhumatisme articulaire aigu (RAA) et sur la résistance aux antibiotiques des bactéries circulantes en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réparti des dépenses au titre du troisième terme et de la régularisation des premier et deuxième termes 2017 du forfait d'externat des classes de l'enseignement privé du second degré de l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE - 106 154 092 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réparti des dépenses au titre du troisième terme et de la régularisation des premier et deuxième termes 2017 du forfait d'externat des classes de l'enseignement privé du second degré de la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP - 106 154 092 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 15 millions de francs à la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC) au titre de l'année 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué sept subventions d'équipement, pour un total de 100 millions de francs, à cinq communes dans le cadre du Plan d'Urgence Local de Soutien à l'Emploi (PULSE) :
 - Bourail : revêtement de la RM 33 et réalisation de blocs sanitaires sur le site de Téné (20 millions de francs),
 - La Foa : réalisation de revêtement des voiries d'accès à la tribu de Koindé et rénovation du cinéma (30 millions de francs),

- Ponérihouen : réhabilitation de la RM 9- Route de Saint-Yves (20 millions de francs),
 - Poum : participation aux travaux d'extension de la Mairie de Poum (20 millions de francs),
 - Maré : réalisation de blocs sanitaires (10 millions de francs).
-
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions pour 4,5 millions de francs à diverses associations (2 MF à l'association Marguerite pour le fonctionnement de Fort Teremba, 1 MF à l'association Cinéma d'ici et d'ailleurs pour la programmation de « Cinéma d'auteur » d'avril 2017 à mars 2018 au Ciné City, 0,5 MF à la SARL One Way pour la participation de 4 Calédoniens à « The Voice », 1 MF à l'ordre des avocats du barreau de Nouméa pour l'organisation du colloque 2017 des avocats du barreau de Nouméa).
 - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à la commune d'Ouvéa de 718 200 francs afin de contribuer à hauteur de 60 % au coût de l'élaboration du plan communal de sauvegarde de la commune.
 - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une subvention de 630 000 francs à la commune de Kaala-Gomen afin de contribuer à hauteur de 60 % au coût de l'élaboration du plan communal de sauvegarde de la commune.
 - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais relatifs à la venue de trois candidats pour l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de leur audition par le Congrès en séance plénière du 13 décembre 2017.

* *
 *
 *

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis huit avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, un avis défavorable sur une demande de regroupement familial et deux avis favorables sur des demandes de carte de résident permanent. Il a émis 13 avis favorables sur des autorisations de travail et un refus d'autorisation de travail (hors projets miniers).

Communications du président et des membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'information au gouvernement sur le compte administratif 2016 de l'Institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFMNC), qui est arrêté en recettes à la somme de 294 696 890 F et en dépenses à la somme de 288 598 053 F, faisant apparaître un résultat global excédentaire de 6 098 837 F, qui se décompose en résultat d'investissement à 2 407 871 F et en résultat de fonctionnement à 3 690 966 F.